

PROCÈS VERBAL

**Nombre de membres  
en exercice :** 10

**Séance du mardi 15 décembre 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 décembre 2015, s'est réunie sous la présidence de Flore THÉROND.

**Présents :** 6

**Votants :** 8

**Sont présents :** Flore THÉROND, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSCH, Claude BEAU, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET

**Représentés :** Marie-Aude SAINT-PIERRE, Rolland MÉJEAN

**Excuses :**

**Absents :** Guillaume BELLATON, Lydie COUDERC

**Secrétaire de séance :** Gaspard PICANDET

À l'ouverture de séance, madame le maire donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2015. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, et avant d'examiner l'ordre du jour, madame le maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Acquisition d'un terrain pour l'euro symbolique,
- Décision modificative n°4 commune - Emprunts

Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité des membres présents.  
Il est finalement procédé à l'examen de l'ordre du jour.

**Objet : DM N° 2 Village de gîtes de Blajoux - DE 2015 063**

Madame le maire informe le conseil du fait que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 du village vacances de Blajoux, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**Village vacances de Blajoux :**

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
6451	Cotisations à l'URSSAF		+2 942 €
6061	Énergie - électricité		- 2 942 €
<b>TOTAL :</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

*Vote* en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,

*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent.

**Objet : Acquisition pour l'euro symbolique d'un terrain de la famille BROIN - DE 2015 064**  
*Annule et remplace la délibération n°2015-058 du 30 novembre 2015*

Madame le maire informe l'assemblée du souhait des conjoints BROIN, exprimé par courrier reçu en mairie le 10 octobre 2015, faire don à la commune de la parcelle cadastrée Section B n°109 pour 109 m<sup>2</sup> au Villaret. Il est précisé que ce terrain, bien de l'indivision BROIN, doit être aménagé en placette, à l'exception de tout type de parking à voiture. Le conseil municipal est sollicité afin d'accepter cette acquisition. Les élus

remercie M. Eric Claude Michel BROIN, Mme Eva, Camille, Muriel GRILLON, née BROIN et Mme Myriam, Dinah, Odile BROIN pour cette donation à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Vu* le Code général des collectivités territoriales, article L2242-1,

*Vu* le Code général des impôts, article 794,

*Accepte* l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle Section B n°109, propriété des conjoints BROIN,

*Décide* de confier à maître POTTIER, notaire à FLORAC, la rédaction des actes nécessaires à cette acquisition,

*Dit* que les frais notariés liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune,

*Dit* que le terrain ne sera jamais aménagé en parking pour voitures,

*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent.

Objet : Décision modificative n°4 - Emprunts - DE 2015 065

Madame le maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1000.00	
2312 - 9200	Agencements et aménagements de terrains	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

***Questions diverses :***

**\* Budget 2015**

Monsieur Pascal FRAZZONI présente une rapide synthèse de l'excédent prévu pour l'année 2015, où il apparaît qu'un excédent pourra être capitalisé.

Arrivée de Madame Lydie COUDERC à 18h59.

**\*Opération grand site**

Le syndicat mixte Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses invite les élus de la communauté de commune des Gorges du Tarn et des grands causses à une rencontre au sujet de l'opération Grand site le vendredi 22 janvier.

**\*Brûlage des végétaux**

Madame le maire rappelle que le brûlage des végétaux et toute autre matière à l'air libre est strictement et formellement interdit. Ainsi, tout contrevenant est passible d'une forte amende.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 19h25.